

Date d'envoi de la convocation : 24 Juin 2014
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 82
Nombre de Procurations : 6
Nombre de Votants : 88
Date d'affichage du compte rendu : 7 Juillet 2014
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

1/8/2014

PRESIDENCE DE : M. Jean-Pierre REBOURGEON

Présents : **Titulaires :** Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Thierry LAINE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : MM. et Mme Christophe PETOT (Suppléant de CHAUDENAY), Thierry DUBUISSON (Suppléant de CORCELLES lès ARTS) et Frédérique PAPILLON (Suppléante de SANTOSSE).

Délégués ayant donné procuration :

- M. Alain SUGUENOT à M. Pierre BOLZE,
- Mme Anne CAILLAUD à M. M. Jean-François CHAMPION,
- Mme Ariane DIERICKX à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Carla VIAL à M. Jean-Luc BECQUET,
- M. Patrick FERRANDO à M. Michel PICARD,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : MM. Frédéric CANCEL, Jean-Noël MORY, Marc DENIZOT, Olivier ATHANASE, Henri TUDELA.

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT.

REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES

M. REBOURGEON rappelle que six collèges sont implantés sur le territoire communautaire : Jules FERRY, St CŒUR et MONGE à BEAUNE, Louise MICHEL et Ste MARIE à CHAGNY et Lazare CARNOT à NOLAY.

Chaque collège est administré par un Conseil d'Administration dont la composition est fixée par l'article L 421-2 du Code de l'Education.

Le rapporteur précise que le Conseil d'Administration comprend notamment des représentants des Collectivités Territoriales avec un représentant de la collectivité de rattachement, un ou plusieurs représentants de la commune siège et un représentant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Il indique qu'il convient en conséquence de désigner un représentant pour chaque collège du territoire.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation de ces représentants peut s'opérer par un vote à main levée si l'unanimité des membres du Conseil Communautaire y est favorable.

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
après avoir procédé à la désignation par vote à main levée,
à l'unanimité**

- désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération dans les Conseils d'Administration des Collèges :
- M. Michel PICARD pour le collège Louise MICHEL de CHAGNY,
 - M. Philippe DIDAILLER pour le collège STE MARIE de CHAGNY,
 - Mme Claude CORON pour le collège Lazare CARNOT de NOLAY,
 - Mme Marie-Laure RAKIC pour le collège Jules FERRY de BEAUNE,
 - Mme Virginie LONGIN pour le collège ST CŒUR de BEAUNE.

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
après avoir procédé à la désignation par vote à main levée,**

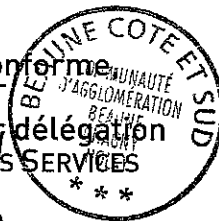
- prend note des résultats suivants pour la désignation au Conseil d'Administration du Collège MONGE de BEAUNE:
 - M. Jacques THOMAS : 11 voix,
 - Mme Marie-Laurence MERVILLE : 50 voix.

- décide de désigner Mme Marie-Laurence MERVILLE pour le Collège MONGE de BEAUNE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT
pour le **PRESIDENT** et par **délégation**
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	14_79
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.3.9 - Autres
Objet de l'acte	Représentation de la Communauté d'Agglomération dans les conseils d'administration des Collèges
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140630-14_79-DE
Date de transmission de l'acte	01/08/2014
Date de réception de l'accuse de réception	01/08/2014